



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Morillon, le vendredi 25 novembre 2022

Madame, Monsieur,

Le Conseil municipal se réunira :

**Jeudi 1^{er} décembre 2022 à 20 h 00,
Salle consulaire à la Mairie
5 place de la mairie, 74440 MORILLON**

La tenue de la séance du conseil municipal commence par la désignation du secrétaire de séance comme le précise l'article L.2121-15 du CGCT.

L'ordre du jour de la séance portera sur les points suivants :

1. **Défense incendie** – Echange avec le Commandant Marc SCHMIDLIN, commandant le groupement Arve-Mont-Blanc du SDIS de la Haute-Savoie, concernant le mode de fonctionnement d'un centre de secours ;
2. **Intercommunalité** – Intervention de la CCMG concernant le financement des navettes saisonnières ;
3. **Fonctionnement des assemblées** - Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 20 octobre 2022 ;
4. **Fonctionnement des assemblées** - Décisions prises par le maire ;
5. **Urbanisme** – Définition des modalités de mise à disposition du public du dossier de consultation de la modification simplifiée n°1 du PLU ;
6. **Finances** – Ouverture des crédits d'investissement pour 2023 ;
7. **Finances** – Demande de subvention au titre de la DETR 2023 – Création d'un local associatif et sportif ;
8. **Finances** – Demande de subvention au titre de la DETR 2023 – Création d'un verger communal ;
9. **Ressources humaines** – Adhésion au contrat groupe du CDG 74 pour l'assurance statutaire ;
10. **Ressources humaines** – Ratios de promotion des agents pour l'année 2023 ;
11. **Administration générale** – Convention cadre avec la CCMG pour la mutualisation d'un logiciel de géo-service RISNET ;
12. **Administration générale** – Acquisition des biens et matériels propriété du médecin pour l'équipement de la maison de santé de Morillon ;
13. **Commerce local** – Fixation des tarifs du service pour l'hiver 2022-2023 pour le bar-restaurant « La Covagne » dans le cadre de la délégation de service public ;
14. **Affaires touristiques** – Avenant à la convention de groupement de commande avec Samoëns et Sixt-Fer-à-Cheval dans le cadre du marché de transport pour la gestion des secours sur piste ;

15. **Affaires touristiques** – Fixation des tarifs des secours sur piste et du transport en ambulance pour la saison hivernale 2022-2023 – Domaine skiable ;
16. **Foncier** – Fixation des tarifs d'occupation du domaine privé de la commune ;
17. **Evènementiel** – Avis sur l'organisation d'un trail 4x4 sur la station des Esserts ;
18. **Questions diverses**

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire




Simon BEERENS-BETTEX